



**ACADÉMIE
DE LYON**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

BULLETIN D'INFORMATIONS RECTORALES

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

SOMMAIRE DU BIR SPÉCIAL ACTION SOCIALE

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ.....	2
ACTION SOCIALE ET SERVICE SOCIAL.....	2

DIRECTION DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS, TECHNIQUES, SOCIAUX ET DE SANTÉ

ACTION SOCIALE ET SERVICE SOCIAL

BIR SPÉCIAL ACTION SOCIALE
Réf : DPATSS 3

L'action sociale en faveur des personnels est un élément important de la politique de gestion des ressources humaines. Elle vise à améliorer les conditions de vie des agents de l'Etat et de leurs familles et à les accompagner dans les différentes étapes de leur vie professionnelles et personnelles.

A quelles prestations pouvez-vous prétendre ?

Les agents peuvent bénéficier de prestations d'actions sociales interministérielles (PIM) ou d'initiative académique (ASIA), de secours et de prêts sociaux. La réglementation des prestations interministérielles est définie au niveau national par le ministre chargé de la fonction publique. Les prestations d'action sociale d'initiative académique répondent aux objectifs nationaux, mais tiennent compte du contexte particulier de chaque académie et des besoins spécifiques localement repérés.

Je vous invite à vous reporter aux fiches d'information disponibles sur le site de l'académie (rubrique Concours/Métiers/RH-Carières-Prestations sociales), à l'adresse suivante :

<http://www.ac-lyon.fr/les-prestations-sociales-121679>